



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
L'UNION DES CULTIVATEURS FRANCO-ONTARIENS
Centre communautaire de Fournier
3210 chemin de comté 9, Fournier (Ontario) K0B 1G0
Jeudi, le 23 mars 2023 à 11h

Procès-verbal

01 : Mot de bienvenue

Le président par intérim, Pierre Pasquier, souhaite la bienvenue aux membres présents, constate le quorum et annonce le déroulement de l'assemblée.

Il est dûment proposé que Jocelyne Levesque, adjointe administrative de l'UCFO soit secrétaire d'assemblée.

Proposé : Pierre Pasquier

Appuyé : Véronique Dupont

ADOPTÉ

02 : Adoption de l'ordre du jour

Il est dûment proposé que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Proposé : Thomas Vinet

Appuyé : Sandra Clément

ADOPTÉ

03 : Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 24 mars 2022

Il est dûment proposé que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 mars 2022 soit adopté tel que présenté.

Proposé : Véronique Dupont

Appuyé : Thomas Vinet

ADOPTÉ

04 : Présentation du rapport annuel 2022

Le président par intérim, Pierre Pasquier, invite la secrétaire-trésorière, Renée-Claude Goulet a présenté le rapport annuel 2022 incluant le mot du conseil d'administration. Le conseil d'administration 2022 de l'UCFO est présenté. L'UCFO est présente partout en Ontario et compte actuellement plus de 180 membres actifs dont 86,5% sont situés dans la région de l'Est. Ils sont

regroupés comme suit : réguliers 27%, entreprises agricoles 40%, retraités 12%, relèves 4.3% et corporatifs 14%. Elle explique, plus en détail, le Programme de mentorat pour les entrepreneurs franco-ontariens en agriculture « Agrimentor ». Trois bourses d'études de 1,000\$ ont été remises en 2022 sous le Programme de bourses de la relève agricole. Le comité de la relève agricole 2022 est présenté. On aborde le virage numérique d'Agricom en 2022 et sa portée médiatique fulgurante depuis la dernière version papier du journal en février 2022. On continue d'améliorer aussi le rayonnement médiatique de l'UCFO.

05 : Présentation et adoption des États financiers audités pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

Il est dûment proposé que les états financiers 2022, présentés par Monsieur Louis-Charles Gascon de la firme BDO Canada d'Embrun, soient adoptés tel que présentés.

Proposé : Nicholas Dessaint

Appuyé : Nadia Carrier

ADOPTÉ

06 : Choix du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023

Il est dûment proposé que la firme BDO Canada d'Embrun soit nommée vérificateur financier pour l'année 2023.

Proposé : Thomas Vinet

Appuyé : Amélie Mainville Nadon

ADOPTÉ

07 : Élections des administrateurs

Voici le terme des administrateurs du bureau central avant les élections :

Renée-Claude Goulet, Ottawa	22-25	2 ^e mandat	En cours du 2 ^e mandat
Amélie Mainville Nadon, Plantagenet	20-23	1 ^{er} mandat	En cours du 1 ^{er} mandat
Pierre Pasquier, Embrun	20-23	2 ^e mandat	En cours du 2 ^e mandat
Thomas Vinet, L'Original	22-25	2 ^e mandat	En cours du 2 ^e mandat
Michel Dignard, Embrun	21-24	1 ^{er} mandat	En cours du 1 ^{er} mandat
Sandra Clément, Embrun	21-24	1 ^{er} mandat	En cours du 1 ^{er} mandat
Véronique Dupont, St-Bernardin	22-25	1 ^{er} mandat	En cours du 1 ^{er} mandat
Poste à combler			
Poste à combler			

Étant donné que l'UCFO connaît une baisse du nombre de candidatures à titre d'administrateurs et d'administratrices dans les dernières années, nous proposons un amendement au règlement administratif au point 8.7 c) dans le but de rehausser la capacité de recrutement des membres du CA au sein de l'UCFO.

Il est donc proposé que :

Que le point 8.7 c, du règlement administratif

8.7 c) les membres associés, les membres corporatifs et les membres d'honneur ont le droit de parole, mais ils n'ont aucun droit de vote ni le droit de proposer ou d'appuyer une résolution.

Soit modifié comme suit :

8.7 c) le membre « corporatif » d'un organisme à but non lucratif ayant des intérêts et un mandat lié au domaine de l'agriculture et de la francophonie peut exercer son droit de vote par son délégué mandataire. Les membres corporatifs tels que des entreprises privées ont le droit de parole, mais ils n'ont aucun droit de vote ni le droit de proposer ou d'appuyer une résolution.

8.7 d) les membres associés et les membres d'honneur ont le droit de parole, mais ils n'ont aucun droit de vote ni le droit de proposer ou d'appuyer une résolution.

Avant d'adopter la proposition ci-haut, il est proposé de vérifier les critères d'un membre au « Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales », *sous l'entente d'aide financière spéciale en application de la loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, afin de ne pas aller à l'encontre de celui-ci, ainsi que de vérifier la définition d'un « agriculteur » dans l'annexe 1 du règlement administratif de l'UCFO dans la vision que seul un agriculteur peut siéger sur le conseil d'administration, ainsi que revoir en 2023 toutes les catégories des membres.

Proposé : Nicholas Dessaint

Appuyé : Renée-Claude Goulet

ADOPTÉ

Les candidatures reçues :

Amélie Mainville Nadon, Plantagenet

Louis Béland, RAEO

Il est proposé que Amélie Mainville Nadon de Plantagenet, soit élue au poste d'administratrice au conseil d'administration de l'UCFO pour un second mandat pour la période 2023-2026.

Proposé : Renée-Claude Goulet

Appuyé : Véronique Dupont

ADOPTÉ

Il est proposé que Louis Béland, du RAEO, soit élu au poste d'administrateur au conseil d'administration de l'UCFO pour un 1^{er} mandat pour la période 2023-2026 en tant que membre corporatif, sans droit de vote jusqu'à nouvel ordre.

Proposé : Sylviane Dutrisac

Appuyé : Nadia Carrier

ADOPTÉ

Le président par intérim remercie les administrateurs du CA de l'UCFO pour leur dévouement dans la dernière année et félicite les nouveaux administrateurs. La présidence ainsi que les autres postes de l'exécutif seront déterminés au prochain conseil d'administration de l'UCFO. Il y a deux postes vacants et il sera de la responsabilité du conseil d'administration de l'UCFO de trouver deux candidats pour les combler. Il est suggéré par Renée-Claude Goulet, secrétaire-trésorière du CA de l'UCFO de se doter d'une trousse de recrutement pour augmenter le nombre d'administrateurs à siéger sur le CA.

Le conseil d'administration de l'UCFO, suite aux élections, en date du 23 mars 2023 se compose de :

Renée-Claude Goulet, Ottawa	22-25	2 ^e mandat	En cours du 2 ^e mandat
Amélie Mainville Nadon, Plantagenet	23-26	2 ^e mandat	En cours du 2 ^e mandat
Louis Béland, RAEO	23-26	1 ^{er} mandat	En cours du 1 ^{er} mandat
Thomas Vinet, L'Original	22-25	2 ^e mandat	En cours du 2 ^e mandat
Michel Dignard, Embrun	21-24	1 ^{er} mandat	En cours du 1 ^{er} mandat
Sandra Clément, Embrun	21-24	1 ^{er} mandat	En cours du 1 ^{er} mandat
Véronique Dupont, St-Bernardin	22-25	1 ^{er} mandat	En cours du 1 ^{er} mandat
Poste à combler			
Poste à combler			

08 : Résolutions

Aucune résolution n'a été reçue.

09 : Levée de l'assemblée

Le président par intérim, Pierre Pasquier, déclare la levée de l'assemblée à 12h.